



Communiqué de presse

Date 5 septembre 2023

DigiSanté : échange sur le programme national de numérisation du système de santé

Le Conseil fédéral et le Parlement veulent faire progresser la numérisation du système de santé. Le gouvernement entend adopter un programme national cette année encore. Sur invitation du président de la Confédération Alain Berset, une centaine de représentants du système de santé ont échangé aujourd'hui sur le programme prévu à cet effet, intitulé DigiSanté. Tous les acteurs s'accordent à dire que la numérisation est trop lente, qu'elle manque de coordination et qu'il est nécessaire d'agir.

Le Conseil fédéral et le Parlement veulent accélérer la numérisation du système de santé et ainsi en améliorer la qualité. L'objectif est aussi de créer plus d'efficience, de transparence et d'accroître la sécurité des patients. Pour ce faire, il faut pouvoir échanger en continu des données concernant le traitement, la facturation, la recherche et l'administration, ce qui implique une meilleure standardisation. Parallèlement, la protection des données, l'autodétermination informationnelle et la cybersécurité doivent être assurées et l'accès aux données de santé clairement réglé au niveau légal.

Mise en œuvre progressive

La manifestation d'aujourd'hui a permis à une centaine de représentants du système de santé d'échanger sur les objectifs et la mise en œuvre du futur programme DigiSanté. Le président de la Confédération Alain Berset a souligné la nécessité d'un tel programme national pour arriver à une coordination globale entre la Confédération, les cantons, les acteurs du système de santé et le monde scientifique.

Le programme DigiSanté doit être élaboré conjointement par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral de la statistique (OFS), sur mandat du Conseil fédéral et du Parlement, et comprendre de nombreux projets. Le Conseil fédéral devrait l'adopter cette année encore. Dans un premier temps, il est prévu de créer un cadre juridique et organisationnel clair ainsi que des conditions techniques permettant d'échanger des informations en continu. Dans un deuxième temps, il s'agit de créer une infrastructure nationale pour mettre en œuvre rapidement de nouveaux services de santé numériques.

Informations complémentaires :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/digisante.html>

[Newsletter Programme DigiSanté \(admin.ch\)](#)

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique OFSP, Médias et communication, media@bag.admin.ch,
+41 58 462 95 05

Office fédéral de la statistique OFS,
Communication, media@ bfs.admin.ch
+41 58 463 60 13